

5

LE
F I D E L E
MORT ET VIVANT.

Sermon fait à Charenton le Di-
manche huitiesme d'Octobre
Mil six cens trente quatre.

SVR COLOSSIENS III. 3.

*Vous estes Morts, & vostre Vie
est cachée avec Christ en Dieu.*



E R T E S le travail de
l'Homme fidele est fas-
cheux, sur tout en ce qu'il
a à se cōbatre & se separer
de soy-mesme. Car l'auerfion qu'il
est obligé d'auoir contre plusieurs
choses, & ceste antipathie vniuer-
selle à tout le mode, qui ne luy vient
pas tant de nature que de precepte,
quelque peine qu'elle luy donne,
estant neanuinns vne opposition de
choses estrangeres, est bien tolerable

— aux prix de ce combat-là, qui estant
 — de l'homme contre luy, ne se peut
 — faire sans effort & le sentiment d'v-
 — ne grande contradiction. Quand
Dieu du commencement le regene-
ra, il n'acheua pas son œuvre, com-
 me la premiere fois qu'il la fit; Et
 combien que ce deffaut ne soit venu
 ny d'impuissance, ny d'erreur, si est-
 il vray que l'homme ne fut refait qu'à
 moitié, & fut trouué n'estre plus tout
 ce qu'il auoit esté autresfois, & n'e-
 stre pas encor tout ce qu'il doit estre
 à l'aduenir. Ce qui a fait cognoistre,
 que son Action n'a pas tant esté de
 — renouueller cest Homme que le di-
 — uiser, & ne le pas regenerer propre-
 — ment, mais d'engendrer vn autre
 — homme en luy, lesquels aussi il appel-
 — le l'Homme vieil & l'Homme nou-
 — ueau, autrement la Chair & l'Esprit;
 Qui encor ne sont pas comme deux
 Gemeaux dans vn ventre, desquels
 les parties ont leurs situations sepa-
 rées: parce que ces deux-cy sont con-
 joints ou mellez de sorte, que les
 yeux de l'vn sont és yeux de l'autre,

& leurs pensées & affections ensemble, comme n'ayans qu'un seul & un mesme organe, & pour siege qu'une Ame & qu'un cœur. Car ces deux hommes sont en chacun de nous, tous deux tous entiers en chaque partie, & tous deux en chaque action: non pour faider l'un l'autre à la faire, mais chacun la faire tout seul, se meslans de toutes nos amours & toutes nos haines, de toutes nos repugnances & tous nos desirs, de toutes nos esperances & de toutes nos craintes: Tellement que se rencontrans presque par tout à la fois ils s'empeschent mutuellement, & nous remplissent de trouble & de contention.

Or est-ce desia là un ennuy bien grand qui a causé aux plus saints des impatiences, lesquelles leur ont fait desirer la Mort: principalement lors qu'ils ne pouvoient demeurer neutres entre ces deux Hommes, nous auons à nous mettre du costé de l'un cōtre l'autre: Qui est ceste Diuision que nous auons dite: Veu qu'estans chacun de nous ces deux hommes là, nous ne pouuons

nous interesser en toutes ces querel-
 les, sans nous combattre nous mes-
 mes, & nous en separer veritable-
 ment. C'est pourquoy, comme nous
 — disons que quelcun est mort, quand
 — le corps est separé de son ame, Aussi
 — dit l'Escriture, que nous nous morti-
 — fions & faisons mourir tous les jours,
 — quand nous trauaillons à separer la
 — chair de l'Esprit. A quoy aussi il n'y
 a pastant de plaisir que de douleur:
 Car quelque douce que soit la ven-
 geance que nous tirons de la chair
 qui nous a fait de si grands domma-
 ges, Toutesfois receuans nous mes-
 mes les playes que nous luy faisons,
 nous en plaignons la violence & la
 commettons avec lascheté, & aidons
 mesmes à sa resistance: faisans par v-
 ne nouvelle contradiction durer le
 combat, quoy que nous desirions
 qu'il soit acheué: & desirans bien
 d'estre separés du corps afin que no-
 le soyons de la chair, combien que
 nous taschions de fuyr la Mort, qui
 est le seul moyen de parfaire l'vne &
 l'autre separation.

Quoy

Quoy que ce soit, l'Apostre en ce
- Texte parloit à des hommes comme
- s'ils fussēt morts, & à des Morts com-
- me estans Viuans, disant, Qu'ils sont
- morts, & que toutesfois ils ont Vie,
- Mais laquelle pourtant ne soit pas en
- eux: Comme s'ils auoyent ceste Vie,
- encor qu'elle fust ailleurs, & qu'ils
- en fussent separez. Ce qui ne se peut
- mieux entendre qu'à l'égard de ces
- deux hommes: Non qu'en aucun
- d'eux l'vn fust encor effectiüement
- separé de l'autre: mais pource que
- l'vn y traualloit, & que l'autre y
- auoit esté condamné, Et pour les au-
- tres raisons, que nous esperons, si
- Dieu nous benit, de vous represen-
- ter maintenant. Car à la verité il
- faut bien qu'il y ait au Fidele de
- grandes contrarietez, puis qu'il s'en
- dit de tant de façons: Et veu que
- des propositions, qui se cōtredisent,
- ne peuuent ensemble & à mesme
- égard estre veritables, il est necessai-
- re pour iustifier les nostres, que nous
- remarquions en luy certains princi-
- pes contraires selon lesquels il soit

vif & mort ; comme estant vn vray
 sujet de plusieurs Morts & de plu-
 sieurs Vies : meslées ensemble, &
 neanmoins distinguées : & ce qui est
 le plus estrange, seruans les vnes aux
 autres combien qu'elles se combat-
 rent ; Qui est toute la consolation
 qu'il peut prendre de tant de con-
 flicts & de diuisions. Car encor que
 la Mort opere en luy, si est-ce que
 l'œuure d'icelle est la Vie : soit que
 par la Mort nous entendions celle
 du corps ou celle de la chair : par ce
 que l'vne ou l'autre mourant, laisse
 l'ame ou la justice Viuante, iusques à
 ce que ces deux Morts se rencôtrans
 en vn mesme point avec ces deux
 vies, le fidele viue encor lors d'vne
 autre meilleure, qui est la vie de Dieu
 & la possession d'vne sainte eternité.

Ce n'est pas neanmoins que l'A-
 postre estimast ceux cy estre morts,
 pour ce que par la condition de la
 Nature ils fussent cōdamnez à mou-
 rir vn iour. Et il est vray qu'en ce
 sens nous disons d'vn homme qui a
 receu sentēce de mort, qu'il est desia

mort, de mesme que cest Apostre dit, que le Corps est mort à cause du peché: & Rom. que les Iuriscōsultes, disent qu'estre 8. 10. blessé mortellement & estre mort sont choses pareilles. Ainsi mourut Adam le mesme iour qu'il pecha, Gen. pource qu'il fut jugé à mort: le téps, 2. 17. qu'il passa depuis jusques-là, n'ayant esté que comme les heures qui courent à vn criminel depuis son Arrest jusqu'à l'execution, ou cōme le conuoy d'iceluy allant au suplice, parce que de là en auant l'homme ne fit plus sinon passer à la Mort.

Mais il est aisé de voir, qu'encor que cecy soit veritable, ce n'est pas neanmoins l'intention de l'Apostre en cest endroit. Car aussi la vie dont il parle ici, & qu'il oppose à la Mort, de laquelle les Colossiens estoient decedés, n'est pas celle qui est naturelle à tous les hommes. Quelque excellent que le don en soit, elle ne merite pas que l'Apostre en fist vne si haute consideration. Et qui auroit-il ici qui nous appartenist plus qu'aux autres hommes, & à toutes

les choses animées, & iusques aux esponges & aux limaces qui tarissent comme des flegmes? Aussi n'est-elle pas *nostre*, ny raisonnable, mais animale & commune: & à vray dire, c'est la vie du premier accident qui s'en fait maistre, & d'un vermisseau qui la picque, & qui la consume en la rencontrant: de laquelle on peut dire que chaque moment meurt & expire en celuy qui le survit, & que comme dit cest Apostre, nous aussi mou-

1. Cor. rons de iour en iour. Celle-cy doit

15. 31. estre quelque chose de bien meilleur
 — & plus excellent, & vne vie qui ne
 — puisse pas nous estre soustraite, puis
 — que nous voyons icy que l'on en vit,
 — mesme apres la mort.

— Ce n'est pas aussi qu'il eust soupçon
 — que les Colossiens fussent morts de
 — la sorte que les infideles le font en
 — leurs pechez, lors qu'il n'y a en eux
 — n'y sentiment de bien, n'y mouue-
 — ment à en commancer. Car puisque
 — la vie n'est que l'acte du viuant à ce
 — pourquoy il a esté fait, comment peu-
 — uent estre appelez que morts, ceux

qui
 fair
 n'y
 leur
 me
 auc
 Dic
 & e
 mo
 — Tel
 — ces,
 — est
 — il p
 — sto
 — auc
 — ter
 — rec
 — fior
 — est
 — eu
 ce
 me
 ay
 vi
 pa
 Et
 tre

qui n'ont aucune inclination à bien-
 faire, comme s'ils n'auoiét n'y pouls
 n'y haleine, puisque c'est la fin de
 leur creation? Ce qui est certaine-
 ment vn estat de mort redoutable,
 auxquelles hommes gisent separez de
 Dieu, & enseuelis en leur corruption
 & en leurs pechez: Qui sont les vrays
 morts pour lesquels il est bõ de prier:
 – Tels que la personne qui vit en deli-
 – ces, de laquelle sain& Paul dit qu'elle
 – est plus morte que viue, & comme
 – il parle, *morte en vivant*, & tels qu'e-^{1. Tim.}
 – stoit le Prodigue, que son Pere disoit ^{1. 6.}
 – auoir esté mort, quand il estoit en-
 – terré parmy ses desbouches, & estre ^{Luc 15.}
 – retourné en vie par vne viue conuer-^{24.}
 – sion. Et tels a la verité auoient bien
 – esté les Colossiens auparauant qu'ils
 – eussent esté appellez: Car par la gra-
 ce de Dieu ils en estoient bien en
 meilleur estat lors de ceste Epistre,
 ayant auparauant receu vn Esprit de
 vie, qui estoit celuy de Iesus Christ
 par lequel ils auoient esté viuifiez:
 Et pour ce leur auoit il dit au Chapi-
 tre precedent, *lors que vous estiez morts*

les choses animées, & iusques aux esponges & aux limaces qui tarissent comme des flegmes? Aussi n'est-elle pas *nostre*, ny raisonnable, mais animale & commune: & à vray dire, c'est la vie du premier accident qui s'en fait maistre, & d'un vermisseau qui la picque, & qui la consume en la rencontrant: de laquelle on peut dire que chaque moment meurt & expire en celuy qui le survit, & que comme dit cest Apostre, nous aussi mou-

1. Cor. rons de iour en iour. Celle-cy doit
 15. 31. estre quelque chose de bien meilleur
 — & plus excellent, & vne vie qui ne
 — puisse pas nous estre soustraite, puis
 — que nous voyons icy que l'on en vit,
 — mesme apres la mort.

— Ce n'est pas aussi qu'il eust soupçon
 — que les Colossiens fussent morts de
 — la sorte que les infideles le font en
 — leurs pechez, lors qu'il n'y a en eux
 — n'y sentiment de bien, n'y mouue-
 — ment à en commancer. Car puisque
 — la vie n'est que l'acte du viuant à ce
 — pourquoy il a esté fait, comment peu-
 — uent estre appelez que morts, ceux

qui n'ont aucune inclination à bien-
 faire, comme s'ils n'auoient n'y pouls
 n'y haleine, puisque c'est la fin de
 leur creation? Ce qui est certaine-
 ment vn estat de mort redoutable,
 auquel les hommes gisent separez de
 Dieu, & enseuelis en leur corruption
 & en leurs pechez: Qui sont les vrayz
 morts pour lesquels il est bõ de prier:
 - Tels que la personne qui vit en deli-
 - ces, de laquelle sain& Paul dit qu'elle
 - est plus morte que viue, & comme
 - il parle, *morte en uiuant*, & tels qu'e-^{1. Tim.}
 - stoit le Prodiges, que son Pere disoit ^{1. 6.}
 - auoir esté mort, quand il estoit en-
 - terré parmy ses desb uches, & estre ^{Luc 15.}
 - retourné en vie par vne viue conuer-^{24.}
 - sion. Et tels a la verité auoient bien
 - esté les Colossiens auparauant qu'ils
 - eussent esté appellez: Car par la gra-
 - ce de Dieu ils en estoient bien en
 - meilleur estat lors de ceste Epistre,
 - ayant auparauant receu vn Esprit de
 - vie, qui estoit celuy de Iesus Christ
 - par lequel ils auoient esté viuifiez:
 - Et pour ce leur auoit il dit au Chapi-
 - tre precedent, *lors que vous estiez morts*

en offense & au preiuce de vostre chair,
il vous a viuifiez ensemble avec luy, vous
ayant gratuitement pardonné toutes vos
offenses: Et des le commencement de
cestuy-cy, Vous estes ressuscitez avec
Christ: & icy, Vostre vie est cachée avec
Christ en Dieu. Et tels, Freres bien-ay-
 -mez, estes vous aussi par la grace de
 -Dieu, jadis morts, mais viuans au-
 -jourd'huy par vn mesme Esprit vous
 -viuifiant: Et autrement seroit-ce vn
 -grand mal'heur a ses seruiteurs entre
 -vous de n'auoir à parler qu'entre des
 -morts, & à ne prophetiser qu'a des
 -Ostous secs, & n'estre apres à lauer
 que des trespassez. Et toutes-fois
 -vous aussi estes morts comme les Co-
 -lossiens; viuans donc & morts tout
 -ensemble, voire n'estans viuans que
 -parce que vous estes morts: Qui est
 le point de tout ce que nous auons à
 vous dire le plus difficile, & qui me-
 rite plus nostre consideration.

Affin donc de le bien entendre il
 faut sçauoir que l'Apostre presuppo-
 -se vne Doctrine qui est fort de son
 style, que nous sommes vn mesme

- corps avec Iesus Christ, duquel il est 1. Cor.
- le chef & nous les membres, chacun 12. 27.
 en son endroit. Duquel chef il a dit
 au chapitre precedent, que le corps
 est bien fourny & adinsté ensemble par
 jointures & liaisons: dont la vertu est
- le S. Esprit, par lequel, il dit ailleurs,
- que nous tous sommes vn mesme 1. Cor.
- Corps avec luy. Ce qui est vray, tant 12. 13.
 de ceux qui ont precedé sa venuë en
 chair que de nous qui l'auons suiue.
 Car il auoit desia ce corps auant qu'il
 fust incarné, & comme encor que le
 cœur soit au milieu du corps, il est
 neantmoins estimé le premier & der-
 nier viuant, ainsi Iesus Christ quoy
 que conçu au milieu de l'Eglise &
 en cest entre-temps qu'vne partie
 en estoit des-jà acheuée & l'autre
 commençoit encore, en est toutes-
 fois le premier & le dernier, le premier
 né, comme il a dit, de toute creature, Col. 1.
 & le dernier qui demeurera sur la terre: 15.
 Et comme il estoit hier, ainsi est il le 1. Job 19.
 mesme aujourd'huay & le fera éternelle- 25.
 ment. Encor faut il dire quelque cho- Heb.
 se de plus: car il est certain, qu'en la 13. 8.

prescience & preordonnée de Dieu, nous auons esté, Iesus Christ & nous, considerez & comme conçeus ensemble par vn seul Acte nous predestinant, quelque distinction que l'on y trouue ou que l'on en imagine puis

Ephes. 1. 4. Car nous auons esté esleus en luy, qui le doit aussi auoir esté & qui toutesfois ne peut estre imaginé l'auoir esté proprement sans nous. Par ainsi comme en la generation naturelle, soit que les parties se forment toutes à la fois ou l'une apres l'autre, neantmoins toutes se conçoient ensemble, & n'y en a qu'une seule idée & qu'une seule forme; tellement que le corps n'a aucun commencement à ce regard, mais tout en est la fin, & tout en est le commencement: Tout de mesme encor que nous venions au monde l'un apres l'autre: si est-ce que le Corps mystique de Christ duquel nous parlons, dont il est le Chef & nous les membres, a esté conçu tout entier & par vne seule predestination.

De la est que Iesus Christ est réputé

auoir souffert opprobre auât sa nais-
 sance en ses membres qui l'ont pre-
 cédé. Car l'Apostre appelle *opprobre* Hebr.
de Christ celuy que les Fideles souf- 31.26.
 froient en Egypte; & luy-mesme fait
 compte du nostre comme estant le
 sien. Car c'est avec ceste considera-
 tion que le mesme Apostre disoit à
 nos Colossiens qu'il accomplissoit
 en sa chair *le surplus des afflictions de* Col.1.
de Christ pour son Corps qui est l'Eglise. 24.
 D'où est aduenu aussi, que toutes
 choses estans ainsi presentes deuant
 Dieu, tout le Corps de Christ a esté
 reputé crucifié en luy, & mort, &
 resuscité avec luy, tant ceux qui l'ont
 précédé q̄ ceux qui l'ont suivy, com-
 me l'Apostre dit en la 2. aux Corin-
 thiens chapitre 5. que *la Charité de*
Christ nous estraint, tenans cecy pour
conclu, que si vn est mort, Tous aussi sont
morts: Et se sert là l'Apostre pour si-
 gnifier *estraindre*, d'vn mot qui peut
 signifier ceste Vnion que nous auons
 avec Iesus Christ, & qui fait de luy
 & de nous, en tout temps, vne con-
 tinuité de corps & d'esprit par ce my-

stère que nous exposons. De là en
 — procede vn autre que les sages de ce —
 — monde ne comprennent pas, de la —
 — Iustice de Christ qui nous est impu- —
 — tée: & qui ne change pas tant de su- —
 — ject qu'elle s'y estend: comme plu- —
 — sieurs graces se sont communicquées
 de sa Personne à son Corps naturel
 par l'vñion qu'elle a voulu auoir avec
 — luy. Car comme c'est ainsi que nos —
 — pechez sont deuenus les siens & qu'il —
 — en a esté puny, aussi est-ce en la mes- —
 — me sorte que sa iustice est deuenue la —
 — nostre, & que nous en sommes iusti- —
 — fiez. Car Dieu, dit S. Paul, a fait ce —
 2. Cor. luy qui n'a point cognu peché estre peché —
 1. 21. — pour nous: afin que nous fussions iustice de —
 Rom. Dieu en luy. De sorte que comme par la —
 1. 19. — desobeissance d'un seul homme plusieurs —
 — ont esté rendus pecheurs, ainsi par l'obeis- —
 — sance d'un seul plusieurs seront rendus ju- —
 — stes, Ceste Vñion estant encor plus
 forte & plus abondante pour la par-
 ticipation de la grace & de la justice,
 que celle que nous auons de la na-
 ture avec Adam pour participer à
 son peché & à la Mort. A quoy aussi

cest Apostre regarde en ce sujet qu'il traite ici avec vous: Car presupposant dès le chapitre deuxiesme de ceste Epistre, que *Vous estes morts avec Iesus Christ*, & dès le commencement de ce chapitre, que *Vous estes ressuscitez avec luy*, il conclud que vous deuez aspirer à de meilleures choses que celles de ce monde & de ceste vie, par ceste raison qu'en fait nostre Texte, *Car*, dit-il, *vous estes morts & vostre vie est cachée avec Christ en Dieu*: Côme voulant dire, que dès la Mort de Christ & par la vertu d'icelle, vous fustes tenus pour crucifiez, & pour expirer avec luy, & ressuscitez puis apres en luy par vnè mesme vertu de sa resurrection: Duquel Mystere le Baptesme est aussi le Sacrement qui le seelle, comme il venoit de donner à entendre aux Colossiens au chapitre precedent, *estans*, auoit il dit, *enseuelis avec luy par le Baptesme: en qui aussi vous estes ensemble ressuscitez*. Ce qu'il esclaircit amplement au chapitre sixiesme de son Epistre aux Romains, *Ne sçavez vous pas*, dit-il, *que*

nous tous qui auons esté baptizez en Iesus Christ auons esté baptizez en sa Mort? Nous sommes donc enseuelis avec luy en sa mort par le Baptesme, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Pere, Nous aussi pareillement cheminions en nouveauté de vie. Car si nous auons esté faits une mesme plante avec luy par la conformité de sa Mort, aussi le serons nous par la conformité de sa resurrection.

Et icy nous trouuons à recueillir quelque chose qui semble n'estre pas à negliger. Aſçauoir, que nous ne sômes plus ſujets a la loy pour estre iugez, & encor moins condamnez par elle: pour ceste raison, que nous ſommes morts avec Iesus Christ: Ce qui est desia vray de la loy des Ceremonies: laquelle auoit a la verité vigueur sur le peuple ancien: Par ce que côme les mariez ſont reputez s'estre aſſujctis aux loix & couſtumes du Pays, qui y eſtoiet en vſage au temps qu'ils y ont contracté: Ainſi a l'Egliſe eſté long-temps iugée par la loy des Ceremonies: parce que c'eſtoit de ce

têps-là que Dieu auoit pris alliance avec elle, & qu'elle auoit esté mariée. Et peut estre n'y auroit il point de mal de penser, que pour cela aussi Iesus Christ s'y est estimé assujecty, & quoy que ce soit, qu'il l'a accomplie; ayant icelle duré iusques a sa mort: qui fut le temps qu'il sortit de ceste sujection, par la fin mesme qu'il mit a la loy. Et deslors par mesme moyen nous aussi en fusmes affranchis, ayans esté reputez crucifiez & Rom. morts avec luy. *Car celuy qui est mort* 6.7. *est quitte de peché*: tellement que comme par la mort l'ame est destachée du corps, & ne peche plus: ainsi par la mort de Christ, & par la nôstre, nous fusmes desliez de la loy des Ceremonies, & à ceste cause n'y cōmettons plus d'infraction d'alliance ny de transgression. Le lauement d'vn mort, l'attouchement d'vne chair estrouffée, vne maladie & vne complexion naturelle, & auoir mis le pied à vn lezard, ne nous est plus souillure. Et comme Christ mort qu'il fut, & depuis resuscité, ne fut plus circoncis,

& ne garda plus les sabbats ny les Festes solennelles, par ce qu'il en auoit fait mourir la loy avec luy; par la mesme raison nous ne sommes plus sujets à icelle. Et de fait, pour mieux confirmer cela l'Apostre dit, que la loy est elle mesme crucifiée, morte, & abolie, afin que nous ne doutions point qu'elle n'ait perdu sa force. Et pourtant ne seroit il pas raisonnable de nous laisser encor captiuier par elle: qui à vray dire n'est pas elle, mais vn simulachre vain effrayât les hommes, comme celuy de Samuel qui se fit voir à Saul, & comme quand les fantosmes apparoissent apres la mort. Et de fait l'Apostre ne dit-il pas, que ce n'est qu'une ombre & vne Image morte, *& non pas la vne Image des choses*; & que nous ne deuous pas donc no⁹ en laisser asseruir par des frayeurs inutiles, cōme au temps passé? Quoy que ce soit c'est son but en c'est endroit: Car au chapitre precedent apres auoir dit, que ceste obligation a esté *entierement abolie* ayant esté par Iesus Christ *fichee en la Croix*, laquelle

Col. 2.
14.

Heb.
10. 1.

ailleurs il appelle *l'inimitié asçavoir la* ^{Ephes.}
loy des commandemens qui gist en ordon- ^{2. 15.}
nances: Il conclud ainsi à conseruer
ceste liberté acquise avec vne telle
Mort: Que nul donc ne vous condamne
en manger ou en boire, ou en distinction
d'un iour de feste ou de nouvelle lune, ou
de sabbats; Lesquelles choses sont om-
bre de celles qui estoient à venir, mais le
corps en est en Christ. Si donc vous estes
morts avec Christ quant aux rudiments
du monde, pourquoy vous charge-on
d'ordonnances, comme si vous vieuez au
monde? Asçavoir, Ne mange, Ne gouste,
Ne touche point. Certes le seruice ren-
du aux morts par les viuans est vne
vraye superstition: Que sera-ce d'oc,
& quel Nom y trouuera-on, si les
Morts en rédent à des autres Morts?
Je veux dire, si nous, qui sommes
morts avec Christ, en rendons à la
Loy qui est morte aussi, ne fust-ce
qu'en la mesme sorte, qu'à celuy qui
est mort tout est mort aussi bien que
lay. Tout le pis que peuuent faire
des Morts, c'est d'en enterrer des au-
tres; & c'est ce qui leur peut estre dis-

Matth simulé, puis que Iesus Christ com-
 8. 22. mande de les laisser faire, Mais il n'a
 jamais permis de les deterrer : car
 c'est vne meschanceté & vne barba-
 ric. Les Anciens ont creu que les
 trespassez, notamment ceux qui l'e-
 stoyent de morts violétes, apparois-
 soient aux Viuans, & les poursui-
 uoyent iusqu'à ce qu'on les eust en-
 seuelis, & qu'on eust accompli sur
 eux les deuoirs funebres : Par nulle
 raison donc ne deuós nous plus nous
 espouuanter de la Mort, dont nous
 vous parlons : Car apres auoir esté
 crucifiée, elle a esté enseuelie avec
 honneur. De sorte que ce que l'on
 en fait aujourd'huy voir aux hom-
 mes pour les estonner & pour les
 rendre timides, n'est pas elle, mais
 vne illusion & vne vaine apparence,
 qui ne nuit à personne, qu'à ceux qui
 luy seruent, & qui la craignent : qui
 est la maniere que les Morts peuuent
 encor porter dommage aux Viuans.
 Toutesfois quand bien il n'y auroit
 personne de mort que nous seuls, &
 qu'elle seroit encor aussi viue qu'elle

fut

fut jamais : si he. deuroit-elle plus auoir de force sur nous, puis que les Loix ne peuuent pas commander aux Morts, & que nous le sommes avec Iesus Christ, comme dit l'Apostre : Lequel prouue aussi ceste liberte par la mesme raison qu'il en donne en cest endroit.

Il y en a encor vne autre, & icelle bien plus grande; a sçauoir quant à la Loy mesme des commandemens, par laquelle sera jugé tout le monde, n'ayans plus rien à desmesler avec elle, non plus que les Morts avec les Virans. Car c'est d'elle que cest Apostre parloit aux Romains au chapitre septiesme, disant, *Ne sçavez-vous pas, freres (car, dit-il, se parle à ceux qui entendent que c'est de la Loy) Que la Loy a domination sur la persõne tout le temps qu'icelle persõne est en vie? Car la femme qui est en la puissance du mary tout le temps que son mary vit, est liée à iceluy par la loy; Mais si son mary meurt, elle est desliée de la loy du mary. Le mary donc viuant, si elle se joint à un autre mary, elle sera réputée adultereße. Mais son mary*

estant morte, elle sera delivrée de la Loy: tellement qu'elle ne sera point adulteresse, si elle est iointe à un autre mary. De là il conclud, qu'estans morts en Iesus Christ au regard de la loy, elle n'a deormais domination aucune sur no^s, & ne sommes plus en sa puissance: combien donc que nous facions quelque chose autrement qu'elle ne commande, nous ne serons plus reputés rebelles, par ce que nous ne luy sommes plus assujettis: Et l'Apostre adiouste de plus, que nous sommes aussi ressuscitez avec I. Christ, —
— notre vie n'estant pas de ce present —
— siecle, pendant lequel la loy regne,

Gal. 3. Car aussi nous n'auons pas reçu par
2. — icelle l'Esprit qui nous fait viure,
Nous ne viuons donc pas pour retourner à nostre sujektion precedente, comme si la loy, qui fut autrefois nostre Mary, ainsi que par vn droit postliminaire, no^s recouuroit: Car combien que le Fils ressuscité retournaist en l'obeissance de son Pere, toutesfois la Femme ne retournoit pas en celle de son mary, s'ils ne

cōtractoyent ensemble de nouveaux
 parce que l'authorité du Pere estant
 vn droit naturel, elle dure tout le
 temps que l'on est en vie: mais le ma-
 riage est vn acte de la volonté, qui
 est tousiours estimée estre la dernie-
 re en la Mort. Voila pourquoy nous
 trouuons bien, que des enfans res-
 suscitez ont esté rendus, non à leurs
 Peres seulement, mais encor à leurs
 Meres mesmes, qui ont, dit l'Apo-
 stre, *receu leurs morts par resurrection*: Heb.
 Mais nous n'auons point d'exemples II. 36
 de femmes ressuscitées & rendues à
 leurs maris en vertu de leur lien pre-
 eedent. Aussi dit Iesus Christ, qu'en *Matt.*
 la Resurrection on ne donnera ny 22. 30.
 ne prendra on plus en mariage, &
 que de sept Maris que la femme peut
 auoir eus en sa vie, eussent-ils esté
 tous sept freres, elle n'en cognoistra
 plus aucun, ni ne sera plus à plusieurs,
 ny à vn seul. Je veux dire par là, qu'e-
 stās aussi ressuscitez avec Iesus Christ,
 il n'y auoit point d'apparence, que
 la loy nous retinst encore: *Et pour Rom*
 — cela, dit l'Apostre, *Qu'il n'y a mainte- s. 1.*

— *nant nulle condamnation à ceux qui sont*
 — *en Iesus Christ. Pource que la loy de*
 — *l'Esprit de vie, qui est en Iesus Christ, nous*
 — *a affranchis de la loy du peché & de la*
 — *Mort.*

Ceste doctrine en declare encor
 vne autre que nous allons dire: C'est
 — que le peché ne doit plus auoir de vi-
 — gueur en nous, sinon que quelcun
 — voulust rendre la Mort de Christ
 — inutile, & en faire vne vaine histo-
 — re, & la frustrer de son but: puis
 — qu'elle est entreuenüe, afin que le
 peché fust aboly. Certes aussi la puis-
 2. Cor. sance du peché, c'est la loy; & pourtant il
 11. 56. est necessaire que le peché soit denüé
 — de sa force, puis que la loy mesme a
 — perdu la sienne; & que l'une ne nous
 — pouuant condamner, l'autre aussi ne
 — puisse plus rien executer en nous: du
 moins, qu'il ne puisse operer la Mort,
 qui est l'effect que le Peché produit
 par la loy en ceux qui viuent encor
 sous la sujection d'icelle. Car, dit
 Rom. l'Apostre, iadis que i'estois sans loy ie vi-
 7. 9. uoy: mais quand le commandement est
 10. 11. venu, le peché a commencé à remirre: &

moy ie suis deuenu mort : & le commandement qui m'estoit ordonné à Vie , a esté trouué me tourner à mort. Car peché prenant occasion par le commandement m'a seduit. Maintenant donc que nous sommes morts avec Iesus Christ, ceste Loy du peché n'a plus de force à nous faire mourir vne autresfois , & nous mesmes ne deuons nous plus viure en iceluy : Aussi l'Apostre trouuoit cela ou impossible ou mal conuenable. Ainsi, dit-il, n'aduienne : *Car Rom.*

— nous qui sommes morts à peché , comment ^{6. 2.}

— viurons-nous encor en iceluy ? Dit , que

— nostre vieil homme a esté crucifié avec Iesus

— Christ, à ce que le corps de peché fust réduit

— à neant , afin que nous ne serions plus à

— peché : car , dit-il , celuy qui est mort est

— quitte de peché : comme il est vray aussi

— que tout crime est esteint & aboly

— par la Mort.

— Ce qui ne procede pas , comme

— quelques vns estiment , d'une simple

— imputation de celle de Christ ; mais

— de ceste Vnion que j'ay dite , viue &

— efficacieuse, que nous auons avec luy

— par vn mesme Esprit nous animant :

— duquel cest Apostre parlant, apres
 Rom. — auoir dit que *le corps est mort à cause du*
 8. II. *peché*, dit que *l'Esprit est vie à cause de la*
 — *justice*, par lequel aussi nous deuenons
 1. Cor. ce corps du Seignr avec lequel nous
 12. 13. auons la vie & la mort, & toutes
 choses communes: Et c'est de là mes-
 me que procede aussi ceste vie que
 l'Apostre oppose icy à ceste sorte de
 Mort: car comme ceste Mort avec
 Iesus Christ vient de la participation
 de la sienne, aussi sommes nous vi-
 uans par vne production de sa vie en
 nous au moyen de ceste cõmunion.
 Aussi dit l'Escriture que nous som-
 mes ressuscitez avec luy; & l'Apostre
 tire l'vne de l'autre par ceste raison
 de la Mort & de la Resurrection d'i-
 celuy, disant que *si nous auons esté faits*
 Rom. *vne mesme plante avec luy par la confor-*
 6. 5. *mité de sa mort, aussi le serons nous par la*
cõformité de sa resurrection: Et voulant
 dire, que cõme par son Vnion, nous
 auons esté faits participans de sa
 Mort, par mesme moyen nous le de-
 uons aussi estre de sa Vie: Ce qui con-
 firme encor le propos precedent,

afçavoir, Que nous ne sommes plus
sujets à la loy, non plus, que Iesus
Christ ressuscité.

Or cela apporte au Fidele vne
grande & inestimable consolation
par l'assurance qu'elle luy produit
de ne plus redouter la malediction
dont la Loy menace les contreue-
nans. Car puis que nous ne sommes Rom.
plus sous la loy, mais sous la grace, le 6. 11.
Fidele n'est plus tant de la jurisdic-
tion d'icelle par sa naissance, que
par respect & affection. Et cecy
vaut mieux que la vie : Car estre
— sous les terreurs & dâgers de la Loy,
— c'est vne seruitude & vne misere pire
— que mourir : & si quelcun a pensé Cassi.
— auoir raison d'appeller vne maladie l. 10.
— aiguë, vne Viue Mort, combien plus ep. 29.
— doit on estimer ainsi ces estraites &
— ces serraisons de la conscience qui se
— torment sans iamais trouuer de re-
pos? Celuy, dit vn Ancien, est pres. Cassi.
• ques semblable à vn Mort qui n'est l. 1. ep.
• pas cognu de son Prince: c'obien plus 26.
• celuy qui en est mesprisé, & encor p. 10.
• pl^s s'il croit en estre hai? Car le pour- 16. 14.

roux du Roi est vn meffager de mort.

- Iugez donc quel peut estre l'estat du
- pecheur, qui se recognoist conuain-
- cu en sa conscience, & condamné par
- la Loy, & sent le courroux de Dieu
- le flagellant, pourfuiuy de toutes
- parts, & sans sacrifice pour sa recon-
- ciliation! Mais le fidele qui se sçait
- & se sent mort en Iesus Christ, separé
- & cōme mis à part du siecle present,
- & reputé d'vn autre monde & d'vne
- autre vie, sur laquelle la loy n'a point
- de puissance: se trouue en vn abry
- incomparable, contemple autour de
- luy toutes choses seures & tranqui-
- les, sent son Dieu reconcilié, & ne
- void plus aucun qui le condamne,
- parce qu'il n'y en a plus qui l'accuse,

Apo. 12. 10. depuis que l'accusateur des freres a esté

dejeté par le sang de l'Agneau de l'Al-

- liance: d'où viennent ces mouue-
- mens sans frayeur, & ces façons de
- parler de gés absous de leurs pechez,
- & qui ne sont tenus d'en plus res-

Rom. 8. 31. pondre à ce siege, *Qui intentera accu-*

sation contre les eleus de Dieu? Dieu est ce-

luy qui iustifie: Qui sera celuy qui con-

— *damnera? Christ est celuy qui est mort, &*
 — *qui plus est; qui est ressuscité: lequel aussi*
 — *est à la dextre de Dieu, & qui fait mesme*
 — *requeste pour nous.*

Sur ce sujet neanmoins, j'estime
 — qu'il y peut auoir lieu pour quelques
 — vns à cest aduertissement, Que nous
 — n'auons pas esté affranchis de la su-
 — jectiõ de la loy pour estre laissez à
 — nous-mesmes. Car le Fidele n'est pas 1. Cor.
 sans Loy. La Vefue mesme ne peut 9. 21.
 jouir de ses droits, que selon la Loy
 du pays: Et bien que nous soyons
 quictes de celle en laquelle nous e-
 stions detenus par seruitude, si est-ce
 qu'il y a vne Raison eternelle, à la-
 — quelle il est necessaire que toute
 — creature se conforme. Car il n'est
 — pas besoing d'une Loy expresse pour
 — estre obligé d'honorer & d'aimer vn
 — Dieu, & de ne faire tort à personne.
 Et puis, comme vne femme vefue
 contracte avec vn autre mary, 1. Cor.
seule-ment que ce soit en nostre Seigneur, Vous 7. 39.
 aussi mes Freres, dit l'Apostre, Rom.
estes morts à la loy par le corps de Christ, afin 7. 4.
que vous soyez à vn autre, asçavoir à co-

luy qui est ressuscité des morts, à celle fin
 que nous fructifions à Dieu : De sorte
 que nous sommes à Iesus Christ, afin
 que ce soit luy seul qui nous possède.
 Et à la vetité les affections preceden-
 tes, qui nous venoient soubs la Loy,
 estoient charnelles, comme de gens
 qui deuoient mourir, & comme dit
 Rom. S. Paul, *Quand nous estions en la chair,*
 7. 5. *les affections des pechez, estans esmenées*
par la loy, auoient vigueur en nos mem-
bres pour fructifier à la Mort: Mais main-
tenant nous sommes deliurez de la loy,
estans morts à celle en laquelle nous estions
retenus, afin que nous seruions en nou-
ueauté d'esprit, & non point en vieillese
de lettre. Tellement que nos affe-
ctions enuers ce deuxieme Espoux,
 pour estre libres de l'autre, n'en sont
 que plus viues, plus spirituelles, & à
 peu pres comme de personnes res-
 suscitées, telles que l'Escriture nous
 appelle aussi. Pour laquelle cause,
 Apoc. elle nomme cela *la premiere resurre-*
 20. 6. *ction*, cōbien que non encor la meil-
 leure, parce qu'il en reste vne autre
 que nous attendons, en laquelle nous

l'aimerons non seulement avec vne plus grande pureté d'amour, mais aussi avec vne entiere perfection.

Tant y a, que comme par la participation de la Mort de Christ, le peché doit auoir esté rendu ou laissé pour mort, aussi par celle de sa vie, nous deuons en auoir vne autre, qui soit vrayement vie & vrayement viue, par laquelle nous soyôs non seulement par imputation: mais actuellement viuans. Laquelle n'estant qu'vne emanation & vne productiõ de celle de Dieu, n'est plus a la verité sujette a la loy pour en estre iugée: par ce qu'encor bien que la loy soit eternelle, & la iustice, qu'elle requiert, d'vne perpetuelle durée; si est-ce qu'elle ne commande plus aux fideles depuis comme deuant la mort, pour ces deux raisons, qu'ils sont morts, & qu'ils sont viuans: ceste vie estant d'vn autre siccle, auquel ceste necessité de force n'est point imposée. Et neantmoins, comme quant à ceste Loy d'aimer Dieu & son prochain, Iesus Christ ressuscité

la garda bien & le fait encore, mais il n'en est plus iugé, quelque suje & qu'on puisse estimer qu'il luy ait esté déuant la Mort: Ainsi les vrais fideles font ce qu'ils peuuent pour faire ce qu'elle desire: encor que i'ose-
 ray bien affirmer que ce n'est pas rât par seruitude & nécessité, que de gayeté de cœur, & par inspiration, leur vie estant d'autant plus conforme a icelle, qu'elle y est adressée de meilleure main & poussée a cela par
 l'Esprit de Dieu les animant qui l'a

Ier. 31. écrite en leur cœur: qui est le bene-

33. fice qu'elle ne donnoit pas: & dit

Rom. l'Apostre aux Romains, que nous

8. 2. sommes affranchis de la loy du pe-

ché, & de la mort, par *la loy de l'esprit*

de vie qui est en Iesus Christ. De sorte

que quand il n'y auroit point de loy,

ils ne laisseroient pas d'aimer Dieu

& leurs prochains: pour ce qu'ils

sont conduits a cela par l'Esprit de

Dieu produisant en eux ceste aimable

vie: qui est la sorte que les Anges

& les ames bien-heureuses vivent,

& aiment dans le Paradis. Aussi ne se-

roit il pas conuenable, qu'en ceste
 nouvelle condition, nous n'eussions
 point de nouvelle vie, ou que nous
 ne fussions que morts en Iesus viuans;
 Veü que l'Ecriture dit, qu'il est ne-
 cessaire, *si quelcun est en Christ, qu'il soit* 2. Cor.
fait nouvelle creature. Car cest Esprit, 1. 17.
 qu'il communique a ses membres,
 produit en eux vn Estre nouveau &
 des nouvelles habitudes; vn Acte
 d'entendre & de vñloir de toutes
 autres choses, que celles que les ho-
 mes entendent & veulent naturelle-
 ment: d'ou procedent aussi des lu-
 mieres d'esprit, des mouuemens de
 cœur, des intelligences & des affe-
 ctions surnaturelles & extraordina-
 res. A raison dequoy nous sommes
 appelez des nouveaux hommes &
 ces nouvelles creatures que nous
 auons dit. Tellement que ce n'est
 pas vne nuë & simple relation a Iesus
 Christ, mais vn Acte permanent par
 vne continuelle production de son
 Esprit. Aussi quand l'Apostre nous
 apprend icy qu'elle est en Dieu, ce n'est
 pas pour nier qu'elle soit en vous:

— car autrement elle ne seroit pas Vo-
 — stre Vie & n'en pourriez pas estre
 — dits viuans. Mais affin de vous faire
 — entendre, que si nous n'osons pas
 — dire que Dieu en soit l'ame, il est
 — vray pourtant d'affirmer, que c'est
 — luy qui la nous inspire, & la nous
 — conserue : Aussi est elle appelée la
 — *Ephef. 4. 18.* vie de Dieu : toutes les autres que sa
 — vertu espraint de la matiere des cho-
 — ses creées, & toute autre mesme qu'il
 — nous donne, n'estans pas dignes
 — d'estre nommées siennes; puis qu'en-
 — cor qu'il en soit l'Autheur, elle ne
 — sont pourtant que des vapeurs, &
 — que des des fumées, & des souffles
 — s'esuanoüissans. Mais celle-ey est vi-
 — ue, vegetante, immortelle, actueu-
 — se, pleine de sentimens exquis, plus
 — ou moins selon qu'elle va s'accrois-
 — sant en nous, tenant à Dieu comme
 — à son Principe, d'ou luy ptouient la
 — secrette vertu qui la fortifie, pour
 — acheuer de mettre le peché à mort, à
 — laquelle il a esté condamné.
 — Et c'est icy où se fait l'vne des con-
 — tradictions que j'ay dites au Tom-

mancement : la vie combattant la —
 mort, & en estant combatuë: le vieil —
 homme & le nouveau: le peché ha- —
 bitant, & la iustice qui luy succede, —
 & tant qu'elle peut, le dethrone & —
 le met hors de son siege. Et tout cela —
 en vn mesme homme, qui aime le —
mal & le hait, qui veut avec auer- —
sion, qui prend plaisir à regret, qui —
est marry de ce qu'il desire, avec tant —
 de repugnance à ses inclinations, —
 qu'ô diroit que ce sont plustost deux —
 hommes, qu'un seul, comme l'Escri- —
 ture les appelle aussi. Et par ainsi —
 nous auons vn estre meslé de vie & —
 de mort: & si i'osois dire, ceste mort —
 mesme n'est que nostre vie, par ce —
 que l'aneantissement du vice est la —
 la production & l'establissement de —
 la vertu. Aussi quand l'Apostre dit, —
 que nous sommes morts, il n'est pas —
 croyable qu'il l'entende de la façon ^{Casti.}
 que la mort est l'absence de la vie, ^{de an.}
 ignorant les desirs & les necessitez ^{c. 19.}
 de la chair: Estant vray que si tost —
 que par le commandement de Dieu, —
 nous sommes despoiillez de ceste

lumiere ou de ces tenebres, nous
 perdons aussi les affections & les im-
 becillitez corporelles. Mais en ce
 genre de choses dont nous vous par-
 lons, il n'en va pas de là sorte. Car
 ce que nous sommes morts n'est pas
 que nous soyons du tout expirez.
 Nous tachons encor le miroir en
 nous y regardant, fust ce mesme
 pour nous parer & pour nous orner.
 Les plus saints ont encor de la chair
 quelque soupir de reste, loing a
 loing, qui le ternit: Car nos vertus
 mesme ont leurs vices, comme les
 pierreries ont leurs paille & leur sa-
 bles, & nos meilleures ceintures ne s'ob-
 pas sans quelque imperfection, & à
 moins que d'acheuer de viure le pe-
 ché n'acheue pas de mourir: N'estant
 en personne le vieil homme si bien
 esteint & si estouffé, qu'il n'y respire
 encore & qu'en luy opposant ce mi-
 roir sans tache de la loy de Dieu, il
 ne se trouue souillé de son haleine.
 Car au lieu que jadis par la loy cere-
 monielle, celuy qui auoit touché vn
 mort deuenoit pollü, icy c'est celuy

qui

qui a touché le malade: l'homme demeurant souillé de son vice pour peu qu'il en reste; & tant que comme par la seule mort l'ame ne peche plus, aussi ceste vraye Mort ne peut estre sans nostre entiere & parfaicte sanctification.

Or nous vous preschons, mes Freres, vn secret que le monde ne scauroit comprendre, & lequel par nostre faute est tous les jours rendu plus obscur & plus difficile. Car desia il ne sçait que c'est de ceste Mort avec Christ: puis qu'il rameine tous les jours la Loy, & , ce qui est plus, l'aggrave par de nouvelles seruitudes, qu'elle n'auoit point imposées. Et à vray dire, ce n'est plus ceste Loy-là, mais vne autre, avec laquelle on la contrefait, & , comme nous vous auons dit, C'est son fantosme & son simulachre, dont le monde prend plaisir de se laisser abuser. Aussi dit l'Apostre à nos Colossiens que ce Col. 2.
sont choses establies *suivant les com-* 22.
mandemens & les doctrines des hommes. Gal. 2.
& aux Galates, que cela est *reedifier les* 19.

choses destruites: tellement que, comme encore qu'on rebastist vne maison de ses mesmes matieres, & aussi tost qu'elle auroit esté demolie, ce ne seroit plus la mesme maison, & si quelqu'un en auoit auparauant acquis l'vsufruit, il ne le recouueroit pas pourtât: aussi quoy que le Monde, tost apres que Iesus Christ eust destruit ceste Loy des ceremonies, ait commencé de la reedifier, & à cela employé presque les mesmes choses, dont elle auoit esté faite au commencement: si n'est ce pas la mesme Loy neanmoins, & n'en peut l'vsage estre pretendu ny restably; sur tout puis que celuy, qui l'a destruite, a eu intention qu'elle ne fust iamais redressée; qui est le cas, auquel les Iurisconsultes sont d'accord que l'espece & la forme en est changée entièrement. Mais le pis est, qu'avec cela on accable les consciences que Iesus Christ auoit affranchies, & iustifions tout le mal qu'on fait à ceux qui veulent conseruer leur liberté. Car parce que nous ne vputons pas nous

L. si i-
 ta le-
 gatum
 ff. de
 leg. 1.

laisser encor afferuir au monde, de
 que nous traueillons à le detromper
 de son opition, qu'en cela il y ait de
 la Religion autre chose que l'appa-
 ronce, & qu'en effect par la grace de
 Dieu, vne partie en est desja dispa-
 ruë, il pense auoir raison de nous
 poursuiure comme des profanes, ain-
 si que ceste mere marrie de n'estre **Quin-**
 pl^e abusée par le fantosme d'vn mort **tilia.**
 qui luy apparoissoit toutes les nuits, **decla-**
 se plaingnit de son mary en justice, **10.**
 d'auoir enchanté le sepulchre de son
 Fils, & de l'auoir enterré encor vne
 fois, & fait moutir derechef apres sa
 Mort.

Dauantage le Monde n'entend
rien à ceste vie nouvelle, pour la-
 quelle tant de choses excellentes se
 disent de nous: Et c'est de quoy nous
 nous deuons moins estonner, paroe
 que l'Apostre dit, qu'elle est cachée.
 Car elle est secrette, & ne se void pas,
 ny ne se cognoist au poulz ny aux ar-
 teres. Or cela est cause que l'on nous
 mesprise: Car ce thresor que nous ne 2. Cor.
 portons qu'en vaisseaux de terre, 4. 7.

estant incognu, & toutes choses exterieures: où estans vulgaires, ou nous abandonnans vne à vne, il semble que nous ne deuions estre en rien estimez. De là viennent ces façons

2. Cor. de parler, *La Mort opere en nous. Nous* —
 4. 12. *auons recen en nous-mesmes sentence de* —
 2. Cor. *Mort. Nostre homme exterieur se dechet.* —
 1. 9. *Nous portons en nostre corps la mortifica-* —
 2. Cor. *tion du Seigneur Iesuu. Nous sommes les* —
 4. 16. *balieures du monde: spectacle du monde,* —
 & 10. *& des Anges, & des hommes comme gens* —
 1. Cor. *condamnez à Mort. Car les Fideles* —
 4. 13. *portent leurs ames en leur main: &* —
 1. Cor. *les prend-on pour des Morts, & pour* —
 4. 9. *des spectres: à peine quād on les ren-* —
 Pf. 119. *contre, qu'on ne se signe, ou qu'on* —
 109. *n'en prenne vn mauuais presage,* —
comme on couroit autrefois aux —
Augures, aux eaux lustrales, & aux —
exorcismes. Au fonds, il est vray, —
que tous les jours que vit le Fidele, —
sont ceux de ses obseques, & comme —
vn solennité de funerailles: & le —
bien qu'on luy fait par fois, comme —
vn boëtte d'aignement pour l'ap- —
pareil de sa sepulture: lequel encor —

Le meschant luy plaint & luy repro-
 che comme si c'estoit vnde gast & vn
 bien perdu. Car toute prosperité,
 quelque raison ou quelque pretexte
 qu'elle ait, luy est enuiee, & semble
 que comme les anciens Peres, il ne
 doive acquerir que des sepulcres, n'y
 auoir lieu en la terre que pour y estre
 enseuely. Et juge donc au moins le
 monde par la ce qu'il commet en se-
 uissant comme il fait contre des
 Morts.

Mais certes quelque iugement
 qu'il en face, si est ce que par la gra-
 ce de Dieu nous sommes viuans, &
 portons en nostre sein le germe d'v-
 ne vie incorruptible; & vne semence
 precieuse d'immortalité que rien ne
 peut corrompre ny supprimer. Car
 ce corps que l'on voit n'est pas ce qui
 fait le Fidele, c'est ce qui le cache; &
 au lieu de l'appeller le sepulcre de
 l'homme, comme aucuns ont fait, ce
 n'en est que le Cenotaphe & le tom-
 beau vuide. En effect l'esprit n'y est
 pas: & s'il est vray, que l'ame est plus
 on elle aime, qu'on elle anime, sans

— doute qu'elle est au ciel, puis que c'est
 — là que l'on amour repose. Aussi dis
 Phil. 3. — notre Apôstre, que nostre conver-
 — sation est au ciel; & exhortoit les Co-
 — lossiens d'y avoir la leur, puis qu'ils
 — estoient ressuscitez avec Iesus Christ:
 — car leur disoit-ilés paroles qui prece-
 — dent nostre Texte, si vous estes, & cela
 — vaut autant à dire, que puis que vous
 — estes ressuscitez avec Christ pensez aux
 — choses qui sont en haut, là où Christ est as-
 — sis à la dextre de Dieu. Cherchez les choses
 — qui sont en haut, & non point celles qui
 — sont sur la terre: Car vous estes morts,
 — & vostre vie est cachée avec Christ en
 — Dieu: morts donc & pieça ressuscitez,
 Ephes. & comme il dit ailleurs, desja assis en
 2. 6. — Hierusalem, se trouvant dans le corps
 — comme des Anges dedans vn sepul-
 — cre, ou comme Iesus ressuscité sit au-
 — pres du sien pour se manifester soy-
 — même, & se faire cognoistre vivant.
 — O! qui meraitouteroit par ordre des
 — incomparables pensées qui naissent
 — au Fidele de ceste consideration?
 — Car son esprit succant en secret: une
 — certaine douceur de Dieu qui le vi-

sic, il en conçoit des consequences,
 & des consolations inestimables.
 Mon ame ! dit-il, nostre vie n'est pas
 celle que les hommes cherchent pour
 la nous oster: Celle-la si nous en con-
 siderons la nature, est peu de chose.
 Pour l'auoir perduë, il ne nous en
 arriuera que mieux: C'est vne maye
 grainée de maux: vn peu de lumiere
 en beaucoup de flegme: vn vent fa-
 cilement abbatu: vne rosée que le
 haste a beüe aussi-tost: de laquelle
 la durée est vn flux continuel, dont
 les contentemens sont infirmes, &
 la beauté se fond comme la cire cailée!
 Les saints mesmes, comme tu sçais
 ont desiré d'en sortir: pour ce qu'ou-
 tre les maux generaux qu'elle reçoit
 de la nature, elle tuy sert encores à
 chauffer le peché qui nous travaille,
 & qui nous est pire que la mort. Mais
 ô mon ame ! dit-il, celle que nous ap-
 pellons nostre vie, comme tu sçais,
 est bien autre chose! dont les con-
 tentemens sont affeurez, la source
 desquels est inespuisable, & sur qui
 la chair n'y la mort n'ont point de

— puissance. En effect, elle est cachée avec
 — *Christ en Dieu*, qui fouillera là pour
 l'en tirer? ou qui coupera les nerfs &
 les veines par lesquelles nous est ap-
 porté ce pur sang de vie, & l'Esprit
 nous fortifiant? & veritablement il
 faut aduoüer, que ceste considera-
 tion l'aide merueilleusement à s'af-
 — feurer de son salut. Car ceste vie est —
 — tellement en Dieu, qu'elle est aussi —
 1. *Iean* en nous: Car vn Apostre a dit que la —
 5. 12. 13. vie eternelle est en nous laquelle est —
 & 3. 15. en son Fils, & si quelcun s'estonne
 de cela, Dieu y est aussi & son Fils,
 Col. 1. qui est *Christ en nous* l'esperance de gloi-
 27. re, & l'Esprit de tous les deux qui en
 2. Cor est l'arrhe & les premites: Et le Fidele
 1. 22. sçait ce que ie dis. Car pour vous
 Rom. estre moins representée, ceste vie ne —
 8. 23. — laisse pas d'estre veritable: si sensiti- —
 — ue par fois, que tous les autres sen- —
 — timents s'esteignent & s'amortissent —
 — en luy; au moins sont-ils si foibles, —
 — qu'ils n'empeschent n'y les desirs n'y —
 — son esperance. Helas! i'auoüe bien
 pourtant à mon grand regret, mais
 si le faut il confesser, en deulle-je

auoir honte, qu'elle n'est pas tous-
jours en si bon estat : souuent s'affoi-
blissant, & si peu sensible, qu'elle
sembleroit palmée, & ne diroit-on
pas qu'il y eüst n'y pouls n'y haleine.
Et c'est lorsque le peché supprimant
& comme comblant ceste source,
l'Esprit demeure asseché: si que brus-
lant d'une ardeur secrette, il souffre
de grandes inquietudes, & se tor-
mente de son salut, & ne trouue
point de consolation. Mais tant y a
que la cause en est assurée, & tous-
jours ceste source se refait sa voye à
trauers ces torments comme entre
des pierres, & se respand en l'ame
comme auparauant : le plaisir & la
douceur en estat renduë plus agrea-
ble & plus fraische par ceste inter-
ruption. Cela mesme apprend au Fi-
dele à ne pas redouter la Mort. A la
verité les condamnez par la loy, la
peuent & la doiuent craindre : Mais
nous n'en deuons pas estre ainsi, qui
sçauons desia que nous ne pouuons
estre condamnez. Car puisque nous
sommes desia morts, nous n'auons

plus à craindre de cōdamnation: veu
 que toute sentence est nulle, qui est
 donnée contre vn mort, duquel rien
 n'est plus sujet & aux loix que la sepul-
 ture & que la despoüille estant, quant
 a luy, hors de toute sujecction d'hō-
 me, & n'assistant plus qu'au siege de
 Dieu. Aussi le monde, qui ne nous
 laisse respirer qu'a peine, ne nous
 laisse pas trouuer la mort difficile;
 Et s'il est vray que nous soyons des
 ombres autour des sepulchres, nous
 ne la deuons pas craindre, par ce qu'à
 ceux-la la mort ne fait point de peur,
 Mais il y a plus: c'est que nous auons
 vne vie, contre laquelle il n'y a point
 de mort: qui n'est iamais separée de
 Dieu, & que nous ne perdons pas en
 mourant, mais que nous accomplis-
 sons. Car à vray dire le Fidele ne
 meurt point: mais *il passe de la mort à*
la vie: car c'est ainsi que l'Escriture
 en parle; & nous mesmes en nostre
 commune façon de parler en vsons
 ainsi: appellans la mort vn trespas,
 & quand nous voulons dire de quel-
 cun qu'il est expiré, nous disons qu'il

Iean

24.

est outre, & qu'il est passé : pour ce qu'il est passé outre ceste vie à vne autre meilleure : en ayant laissé vne, & non pas pour en prendre vne autre, comme quelques vns disent : car elle estoit ia en luy : Mais pour la parfaire & y mettre le couronnement. Car c'est en ce sens que nostre Apostre disoit qu'il desiroit de *desloger pour Philip. estre avec Christ, & que nous tous qui sommes en ceste toge* *gemissons, desirans tant & plus d'estre revestus de nostre de-* ^{2. Cor.} *miracle qui est du Ciel.* Et puis, mes freres, ^{5. 1.} vous sçavez l'esperance que nous avons d'une Resurrection future qui descouvrira nostre immortalité, & en laquelle les corps mesme, qu'on a veus mourans, seront rendus incorruptibles, & sortiront de la mort. Auquel propos ie vous diray, que les Egyptiens appelloient bien leurs maisons des Tentres, & les Hebreux pareillement : Mais les premiers appelloient les sepulchres, des maisons eternelles, parce qu'ils n'estoient point d'en l'ortir : mais ils se trompoient en ce dernier point. Aussi les

Hebrieux auoient bien meilleure opinion de la mort: sur les tombeaux on grauoit des portes entre-ouuertes, & le mort y estoit representé les tenant à la main, demy entré & demy forty, & quand ils vouloient dire Mourir, ils ne disoient pas expirer, mais s'endormir. Et c'est encor ce que le monde ne comprend point: qui ayant veu le Fidele naistre & viure ainsi que les autres hommes, ne remarque point de difference en sa mort, ignorant les secrets de Dieu, & quel est le loyer de pieté, & le prix des ames irreprehensibles: qui se demessans lors des liens fragiles qui les auoient retenuës, entrent en vne liberté merueilleuse, & se vont reünir à Dieu, qui est aussi la source de leur felicité. *Car l'homme caché, asçauoir*

Sap 2.
22.

1. Pier.

3. 4.

celuy du cœur, gist en l'incorruption d'un Esprit doux & paisible, qui est de grand prix deuant Dieu.

Puis donc que tel est l'honneur du Fidele, & le prix de son esperance, doit-il pas mespriser le monde, & sentir pour vils & pour contempti-

bles tous les jugemens qu'il poursuit à faire de luy? Au temps certes, que les Saints erroyétés deserts, & montagnes, & cauernes, & pertuis de la terre, vestus de peaux de brebis, & de cheures, destituez, affligez, tormentez, *le monde n'en estoit pas digne.* & toutes les gloires de la terre sont inferieures à nostre opprobre. O tres-chers freres! vn grād bon-heur nous est aduenu, si nous le sçauons conseruer. Nous auons là dedans la semence de Dieu, le gage de son amour, les arrhes d'vne Gloire incensurable, le thresor d'vne vie qui ne peut finir, & le vray commencement de l'Eternité. Mesprisons donc le siecle present, toutes les prosperitez duquel sont funestes & mal-heureuses. Car les morts aussi sont lauez, sont oingts, sont parez, sont couronnez, & puis sont enseuelis. Ne nous conformons point à ce monde que nous voyons, duquel toutes les creatures gemissent estans contaminées par les meschans. Nous sommes d'vn autre monde: appartenons à

Heb.

11. 37.

Rom.

8. 20.

21.

- vne meilleure Republique, à vn air
 - plus pur, à vn autre ciel & à vne au-
 - tre terre que Iesus Christ a renouel-
 - lez & fondez pour nous, & qui se re-
 - uèleront, quand toutes ces choses
 - qui se doiuent dissoudre auront fait
 - place à nostre reſtabliſſement. Le Sa-
- Eccl. 9. 6.* ge dit que *les Morts n'ont plus nulle part*
en monde en tout ce qui se fait ſoubs le
ſoleil. Pourquoi donc auoir le ſoin
 d'entassez des richesses vaines, puis
 qu'en nostre religion il ne faut pas
 tant d'appareil pour enseuelir les
 morts, & qu'en pas vne, quoy qu'on
 die, elles ne leur ſçauroient profiter?
- La part de ces Morts, desquels nous
 - parlons est en la terre des viuans:
 - Combien plus celle des Reſſuſcitez?
 - Auſſi a dit nostre Apôstre, *ſi vous eſtes*
 - *reſſuſcitez, cherchez les choses qui ſont en*
 - *haut & non pas celles qui ſont ſur la terre:*
- 2. Cor. 7. 30.* Et ſi nous les auons, que ce ſoit *comme*
ne les poſſedans point: portans les meſ-
- pris, non ſeulement avec patience
 - mais avec jôye: puis que c'eſt ſigne
 - que nous ne ſommes pas du monde,
 - & que nostre ſalut ſe parfait de jour

en jour : & attendance qui nous est
 promis pour nostre entier accõplis-
 sement. Car quoy que ce soit, il vien-
 dra vn jour , auquel ce que l'Apõstre
 nous promet sera effectué , & ceste
 vie se descourra avec Iesus Christ,
 ce qui n'est point encor apparu appa-
 roistra , alçauoir *ce que nous serons* , & 1. Iean
 nostre gloire se reuelera. Car nostre
 Redempteur qui fut mesprisé au mõi-
 de tant qu'il y vescu, qui en sortit
 avec tant de honte , qui mourut d'v-
 ne mort si ignominieuse est aujour-
 d'huy *viuant & se tiendra le dernier* Job 19.
debout sur la terre , avec lequel nous 21,
 aurons lors toutes choses commu-
 nes , la gloire & la vie , aussi bien que
 la mort , & que les opprobres , & pre-
 nans ensemble nostre vie à sa source
 dans le sein de Dieu , nous viurons
 en vne communion inseparable de
 felicitéz eternelles. ô douces & im-
 mortelles esperances ! combien vous
 nous consolez , & quand nous sera
 il enfin donné de jouyr de vous ? la Hilar.
 morte , la Croix , les sepulcres sont
 nostre vie , ne viendra pas encor ce

— iour-là de nostre deliurance tant de-
 — siré & tant attendu? passez, heures
 — douloureuses, ô temps trop long de
 — nostre fragilité, & nous laissez arri-
 — uer ce moment là qui doit mettre fin
 — à tant de maux, & nous ouvrir le
 — chemin à nostre gloire.

Mais nous, Freres bien-ajmez, en
 l'attendant tenons honorable ce
 commencement que nous en auons
 receu. Ne nous rendons pas coupa-
 — bles des jugemens infames que les
 — pecheurs font de nous. Car que peut
 vn homme iuger que selon les cho-
 ses prouées? & si celuy est coupa-
 ble de sa perte, qui n'a pas bien veri-
 fié son droit, ne le serons nous pas de
 la leur, ou plustost ne serons nous
 pas trouués plus coupables qu'eux, si
 nous auons preiudicié au nostre en
 mal viuant? Et que peut on estimer
 d'vn corps qui pût, fust-ce mesme ce-
 luy de Lazare, & fust la sœur qui en
 deüst parler, sinon qu'il est desia
 mort de plusieurs iours? Certes le
 — corps est le tombeau viuant d'vne
 — ame morte, puis que les pecheurs
 sont

Iean.
 11. 39.

font morts en viuant, & enterrez en
leurs corps, sur lesquels on pourroit
bien mettre ces Epitaphes, Cy gist le
voluptueux; & icy le prophane, qui
est mort auparauant que d'auoir ves-
cu, voyez donc qu'il n'en soit ainsi
d'aucuns d'entre vous, & iugez aussi
quelle profanité c'est de souiller vne
vie attachée a Dieu, & en quelque
sorte contaminer mesme par conta-
gion la sainteté de Dieu, de laquel-
le nous sommes participans. Pour-
tant gardons nous de la des-hono-
rer par dissolution, & ne touchons
à chose quelconque souillée, nous
separans de toute compagnie de gens
corrompus, desquels on peut dire
qu'vn mort en enseuelit vn autre, &
qu'ils s'enterrent mutuellement par
mauuais exemples. Mais plus ceste
vie est excellente, plus nous soit elle
sainte & precieuse, & puis qu'elle
est en vous, chers Freres, descouurez
là à l'usage. Ce fut bien de vray vn
precepte ancien de cacher sa vie, &
a on dit, il y a long-temps que celuy
a bien vescu qui s'est bien caché: &

— peut-estre ne seroy-il que bon, quand
 — il nuit d'estre cognu, en vn temps
 — semblable à celuy auquel Esaie con-
 — seilloit le peuple des'enfermer en ses
 — cabinets, iusqu'à ce que fust passé le
 — momēt de l'indignation. Mais quoy
 — que ce soit, ce fut aussi vn precepte
 — d'Epicurien, qui se cachent pour
 — mal faire. Ceste vie-cy, qui n'est pas
 — sujette a estre perdue, ne veut pas
 — estre celée. La racine en est bien ca-
 — chée en Dieu, mais il faut que les
 — fruiſts s'en monstrent, & comme les
 — lumieres de la vie, qui partent du
 — cœur & viennent reluire aux orga-
 — nes & à l'habitude. Descourez-là
 — donc, & abbattez tout ce qui bouscho
 — le jour, & faites des ouuertures par
 — tout afin qu'on la voye. Ne rejet-
 — tez aucun moyen de faire vne bon-
 — Iacq. ne ceure : Car sans cela la Foy est
 2.16. — morte en elle mesme. Et ne refusez pas
 — mesmes les afflictions si Dieu le per-
 — met, puis que c'est aussi ce qui la des-
 — couure comme le iour s'allume aux
 — pierres sous le pressoir, & que le
 — sandastre estant trauaillé descouure

ses points d'or comme des estoilles.
 Pour la fortifier aussi acheuez de faire mourir ce qu'il y a de contraire en vous qui respire encore. Car veu le temps que vous auez cōmancé, vous en deuez estre aux derniers souspirs, & n'auoir plus qu'à faire passer le peché, & le hastet de mourir. Tuez donc & estouffez ce vieil homme : c'est vn bon homicide, & comme l'Apotre en conclud aussi de nostre Texte, *Mortifiez donc vos Membres qui Col. 3. sont sur la Terre*, & pour mieux faire, s. Despoiiillez le mesme deuant qu'il soit mort. Cela sera vostre parure, & vostre vie, & le commencement de vostre Felicité.

Or, Bien-aimez, le Dieu de toute Grâce, Vous veuille affermir en ces deuoirs-là, & en la Foy qui est enuers luy, & en ceste Esperance qui est vostre Gloire : & vous accroisse en toute bonne œuure, & aye souuenance de toutes vos oblations, tellement que vous luy soyez tousiours agreables. Puissez-vous tousiours jouyr de la Grâce que vous auez : Que nous

admirons certes, & de laquelle nous aussi nous sommes ressentis au milieu de vous, dont nous le remercions, & vous aussi. Et vivez, Tres-chers Freres, si heureusement & Chrestiennement, que vous nous soyez à tous prés & loïn en consolation & en exemple: & tant, que Dieu vous adjouste Paix & prosperité: tellement qu'il en soit fait vn Formulaire de benediction au milieu du Pays & de toutes ses Villes: Or c'est icy finalement mon Vœu & mon Esperance, Que notis luy foyons tous fideles, & perseuerions invariablement en son seruice: & que de tous les endroits de la Terre, apres auoir acheué les jours de nostre travail & de nos Espreuues, & seruy au Conseil de Dieu chacun en son lieu & en son temps, nous trouuions ensemble en ce grand Recueil des Ames predestinées, aggregez à l'assemblée & Eglise des premiers nés, qui sont escrits és Cieux, & aux Esprits des justes sanctifiez, & aux milliers d'Anges, & à Iesus Media-

COLOS. III. 3. 61
teur de nostre Alliance, & à Dieu
qui est Iuge de tous & nostre
Sauueur en luy. **A M E N**,
voire **A M E N** : & luy en
puisse reuenir honneur,
& gloire, & louan-
ge és siècles des
siècles,

A M E N.

